

Liège, le 8 juin 2015

2015/CP70



**Marc BECKER,
PRESIDENT DU CESW POUR 2015-2017**

Ce lundi 8 juin 2015, l'Assemblée générale du Conseil économique et social de Wallonie a désigné le Président et les Vice-Présidents du CESW pour la période 2015-2017.

M. Marc BECKER succède à M. Vincent REUTER à la Présidence du CESW et ce, suivant le principe de l'alternance mis en place en 1996 (la Présidence est assurée alternativement – pour une période de deux ans – par un représentant du monde patronal et un représentant du monde syndical).

Secrétaire national de la CSC, Marc Becker est membre du CESW depuis 2006 et a déjà assuré la fonction de Président du Conseil de 2007 à 2009. Il est aussi membre du Comité de gestion et du Bureau exécutif du FOREM ainsi que d'autres organismes économiques et sociaux wallons (SRIW, SOGEPa, SOWALFIN, AWEX,...).

Rappelons que le Conseil économique et social de la Wallonie, institué par le décret de mai 1983, est l'organe régional de consultation et de concertation. Composé de manière paritaire, le CESW réunit les interlocuteurs sociaux wallons, à savoir les représentants des organisations patronales (Union wallonne des Entreprises, Entente wallonne des Classes moyennes, Union des Entreprises à Profit social, Fédération wallonne de l'Agriculture) et syndicales (Comité régional wallon de la CSC, Interrégionale wallonne de la FGTB, Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique).

Le CESW exerce les **missions** qui lui ont été confiées par le décret de 1983, c'est-à-dire :

- une mission d'études, d'avis et de recommandations sur toutes les matières de compétence régionale ;
- une mission d'organisation de la concertation entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux wallons ;
- le secrétariat de Commissions et Conseils consultatifs (plus de 30 à ce jour).

Plus d'infos : www.cesw.be

Suivez également l'actualité du CESW sur les réseaux sociaux

